

SOMMAIRE

Editorial.....	2	Les 32 heures	16 > 17
Le 1 ^{er} Mai.....	3 > 5	L'hostilité patronale au droit du travail	18 > 19
Le temps des assurances sociales.....	6 > 15		

Nous vivons une période qui va probablement marquer notre histoire. Les salariés sont en lutte contre une loi terriblement régressive. Tous les gouvernements de gauche successifs avaient permis des avancées sociales telles que les conventions collectives, les congés payés, qui ont atteint 5 semaines, et la réduction du temps de travail : 40h, 39h et maintenant 35h. Aujourd'hui c'est un recul sans nom qui nous est imposé, via le 49-3, au mépris de toute démocratie.

Dans ce cahier nous vous proposons de revenir sur l'année 1936, année du front populaire, qui permit la satisfaction d'une grande partie des revendications des travailleurs, au travers du 1^{er} Mai. Ainsi que sur 1946 et la mise en place de la sécurité sociale à Nantes. Nous revenons aussi sur la réduction du temps de travail, qui a toujours été une lutte de toujours menée par tous.

Mais le patronat et la droite sont toujours à l'offensive et ne cesse de revenir sur les acquis du monde du travail contre le bien-être de la majorité de la population et pour le profit de quelques-uns. Il est des paroles ou écrits que nous ne pouvons ignorer.

Ce qui a été possible dans des périodes troubles, d'avant et après guerre est-il plus compliqué aujourd'hui? L'histoire nous le dira. Mais je suis sûre que la lutte des travailleurs, des jeunes et des privés d'emploi, est juste car sans elle il n'y aura aucun progrès social.

Marie-Claude Robin

Directrice de Publication
Marie-Claude ROBIN

Conception et impression
Imprimerie CGT 44

LE 1^{er} MAI 1936.

Le 1^{er} Mai 1936 est une étape essentielle dans l'histoire des conquêtes sociales. Cette année là, l'ampleur des manifestations ne doit rien au hasard. En effet, s'il est admis que ce 1^{er} Mai constitue l'élément déclencheur de l'explosion sociale qui allait aboutir le 6 juin 1936 aux accords Matignon, il est peu probable qu'un tel objectif ait été atteint sans l'irrésistible poussée unitaire enregistrée depuis le 1^{er} Mai 1935.

Il n'est pas inutile d'y revenir brièvement.

Face aux conséquences de la crise économique, aux tensions internationales qui fragilisent la paix et à l'arrogance de l'extrême droite, la classe ouvrière s'inquiète et aspire à l'unité. Progressivement, elle va surmonter ses divisions. Les partis socialiste et communiste sont les premiers

à réagir. Ils signent un pacte d'union le 27 juillet 1934 permettant au Cartel des Gauches un premier succès lors des élections municipales de mai 1935. C'est ainsi qu'Auguste Pageot est élu maire de Nantes. Cette évolution du paysage politique n'échappe pas à l'éditorialiste de L'Ouest Eclair qui écrit au lendemain des élections : *« Les élections législatives auront lieu dans un an. Comment nier que le scrutin de 1935 n'exerce*



Photos : CHT. SC 5698. Le Comité d'organisation du 1^{er} Mai à Nantes.

une influence sur celui de 1936 ? Il serait singulier que le pays se déjugeât à douze mois de distance ».

La CGT et la CGTU tardent à s'accorder sur les modalités d'une pourtant inéluctable réunification, compromettant ainsi le succès du 1^{er} Mai 1935. A Paris, elles manifestent séparément contrairement à Nantes et Saint-Nazaire ainsi que dans une soixantaine de grandes villes françaises. Malgré les divisions de sommet, la vague unitaire prend corps. Un Comité de large union s'organise en vue de

réussir un grandiose 14 juillet qui dépassera en participation les espérances les plus optimistes. Rien ne s'oppose plus alors à la création d'un Comité national de rassemblement populaire, préfigurant le futur Front Populaire.

Dès lors rien ne va arrêter cette unité en marche. Le congrès de Toulouse (2 au 5 mars 1936) scelle la réunification des deux syndicats CGT et CGTU séparés depuis 1922. Nous sommes à deux mois du 1^{er} Mai 1936 lui-même calé entre les deux tours des élections législatives. Si, à l'issue du premier tour la victoire des candidats du Front Populaire ne fait plus de doute, la CGT, qui appelle à de puissantes manifestations, recommande calme et sérénité face à tous risques de provocations

dont les conséquences pourraient peser sur le scrutin.

Partout en France d'imposantes manifestations se déroulent sans incidents.

En Loire Inférieure, l'Union départementale CGT engage le mouvement ouvrier à mettre toutes ses forces au service de la paix mais aussi pour contraindre les pouvoirs publics à mettre un frein à la crise du chômage par l'application de la semaine de 40 heures et l'ouverture de grands travaux. Elle appelle à venir manifester nombreux, en famille, « ainsi donnerez-vous au 1^{er} Mai 1936 cette physionomie d'un jour de fête ouvrière en même temps qu'une journée revendicative ».

Des meetings sont organisés à Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant, Indret, La Montagne, Couëron, Le Pellerin. Convaincus d'une victoire des candidats du Front Populaire au second tour, les manifestants entendent démontrer aux futurs élus la puissance nouvelle du monde ouvrier réunifié. Toutefois, méfiante, l'UD précise : « *N'oublions pas que c'est dans la mesure où nous serons forts et capables de rappeler les promesses et engagements pris que les velléités d'y échapper aux premières difficultés seront plus rapidement étouffées* ».

Au cours de la dernière semaine d'avril, la mobilisation s'accélère. La rubrique sociale de la presse locale accorde une large place aux communiqués des syndicats.



Photos :
A gauche, CHT. SC 2077. Grévistes à Chantenay.
En haut à droite, CHT. SC 54. Front Populaire.
Manifestation au Champ de Mars.
En bas à droite, CHT. SC 966. Occupation de l'usine électrique rue Lamoricière.

Toutes les corporations sont concernées : Plombiers, plâtriers, couvreurs, charpentiers de hauteur, menuisiers, monteurs en chauffage, inscrits maritimes, carreleurs, services techniques des PTT, maçons et, fait nouveau, un appel commun de la Fédération des fonctionnaires et du Cartel des services publics.

Le 1^{er} Mai 1936 doit être pour le mouvement syndical, plus encore que les années précédentes, une manifestation éclatante de sa force et de sa puissance. Tous les fonctionnaires et agents des services publics doivent faire leurs les mots d'ordre lancés par la CGT. Ces mots d'ordre contiennent toutes les revendications des travailleurs, y compris les nôtres; la lutte pour nos conditions d'existence ne fait qu'un avec la lutte contre la crise économique et contre les féodalités économiques et financières qui ont imposé au pays la désastreuse politique de déflation qui nous frappe si durement.

Les organisations rappellent aux fonctionnaires et agents des services publics les raisons qui les rendent solidaires des travailleurs de toutes catégories.

Elles les engagent à prendre part à toutes les manifestations organisées par l'Union départementale. Ils montreront ainsi qu'ils sont bien pénétrés des idées et des buts de la CGT et mettront tout en œuvre pour réaliser les aspirations du monde du travail.



Photo : CHT. SC 6424. "Coiffeurs d'usine" aux Chantiers occupés à Saint-Nazaire.

Nos camarades, nous en sommes sûrs, répondront nombreux à l'appel des organisations syndicales et participeront aux manifestations dans la mesure de leurs possibilités.

C'est leur devoir de syndiqués et c'est un moyen pour eux de manifester leur solidarité avec la classe ouvrière.

A Nantes, la cour de la Bourse du travail est trop exiguë pour accueillir les 10 000 manifestants venus entendre les orateurs Goudy et Péneau juchés sur une estrade ornée d'un buste de Jaurès. Le défilé en ville laisse une impression de force calme et sûre d'elle-même. La dislocation se fait sans incident, place de la Bourse. Tout un symbole !

A Saint-Nazaire, le chômage est complet aux chantiers navals et dans de nombreux ateliers. Eglantine à la boutonnière, plusieurs milliers de manifestants se rassemblent à la Bourse du travail. Avant le cortège en ville, une collecte est organisée en

faveur des carriers de La Roche Balue en grève depuis plus d'une semaine pour leurs salaires.

Partout où des meetings sont organisés, la foule est nombreuse, enthousiaste.

Deux jours plus tard, ces foules rassemblées portent au Parlement une majorité issue du Front Populaire. Les espoirs d'une paix sociale retrouvée après le changement de gouvernement qu'auraient pu entretenir certains milieux politiques et patronaux s'évanouissent très vite. Sans attendre, les travailleurs se rappellent au bon souvenir des élus. Impatients de voir se concrétiser les promesses de campagne, ils déclenchent la plus grande grève généralisée de l'histoire de la classe ouvrière, avec occupation des lieux de travail, qui se conclura le 6 juin 1936 par la signature des accords Matignon.

La classe ouvrière y obtient un des plus grands succès revendicatifs de son histoire.

Michel Tacet.

LE TEMPS DES ASSURANCES SOCIALES

A l'occasion des 80 ans du front populaire et des 70 ans de la création de la sécurité sociale, nous vous présentons un extrait d'un projet d'études sur la création de la CPAM de Nantes, écrit par Jean-Luc Souchet.

La caisse primaire familiale

Rue de Bel-Air, la caisse primaire familiale est épargnée par les bombardements. L'ambiance y est très différente. Marquée par une tradition C.F.T.C., qui attendra l'après-guerre pour évoluer sensiblement vers le monde ouvrier, elle regroupe des assurés majoritairement employés dans le commerce et les services de gestion ou d'administration de l'industrie. Chez le personnel règne une ambiance « *conviviale mais un peu guindée, un peu collet monté* ». *Il faut alors pour pouvoir être embauché faire état de ses convictions religieuses et être passé à l'école chrétienne. La sélection opérée par Pierre Fromy, le directeur, et M^{lle} Le Riche, l'agent comptable intègre systématiquement ces critères. Chaque midi, « on allait manger chez les religieuses à côté, on ne sortait pas manger chez soi. Avant le début du repas, on se levait et on récitait tous le «bénédictité»¹³⁷. Intégrée au milieu des oeuvres développées par les syndiqués chrétiens, la caisse*

poursuit, en lien avec ses correspondants, le service de ses assurés malgré tous les problèmes de circulation et de déplacement qui se posent alors.

L'Union des caisses d'assurances sociales

Au soir du 23 septembre 1943, les bureaux de l'Union des caisses d'assurances sociales rue Lamoricière sont sinistrés et en grande partie incendiés. Toutes les archives sont anéanties. Le service administratif intercaisses et le contrôle médical doivent donc eux aussi être déplacés à l'Externat des enfants nantais. Organisme prévu par la loi mais non obligatoire, cette union a pour objet la coordination des caisses d'un même département quelle que soit leur tendance. En Loire-Inférieure, Abel Durand, son président, et ses collaborateurs, Roland Vauge, Jules Lucas, Pierre Fromy et M. Doceul font mieux que de se mettre d'accord sur une politique commune. Sous leur impulsion, cette Union anime divers organismes administratifs dont le service médical de contrôle – trois médecins à Nantes (dont un visiteur départemental), un à Saint-Nazaire – qui a rendu d'inappréciables services à la caisse mutualiste, à la caisse patronale, à la caisse travailliste, à la caisse départementale et à la caisse familiale.

Sur place déjà dans sa fonction de directeur de la caisse départementale, Monsieur Vauge, en tant que vice-président de l'Union, va accepter la lourde tâche de reconstituer ce service dans les locaux de l'Externat. Grâce à son action, les bureaux de l'union reconstituée fonctionnent de nouveau et ses administrateurs envisagent même l'extension de ses services. Ils prévoient en effet la création de quatorze centres médicaux dans les localités du département où les repliés sont les plus nombreux. Ils envisagent de plus l'institution d'un corps de visiteurs à domicile dans plusieurs communes. Si les caisses d'Assurances sociales entendent payer ce qui est dû aux assujettis, sans esprit tatillon, sans vaine complication, elles se doivent plus que jamais de faire la chasse aux abus.

Le service régional

Sept cent mille assujettis et vingt-cinq mille employeurs forment la clientèle d'une organisation régionale qui s'étend sur 5 départements. Suite à l'accroissement de son activité, le 10 septembre 1943, cette caisse régionale passe de la seconde à la première catégorie.

Les 16 et 23 septembre 1943, ses locaux situés dans l'alignement de l'objectif que constitue pour les frappes aériennes le tunnel ferroviaire de Chantenay

connaissent des dommages assez sérieux. La tragédie n'épargne pas le personnel qui compte deux tués et deux blessés mais l'établissement et les guichets ne seront pas fermés. Jean Acis, son directeur considère en effet que poursuivre le travail constitue un devoir d'humanité, en particulier pour assurer le paiement mensuel des 30 000 mandats (pour 30 millions de francs) à l'intention des vieux travailleurs. Grâce à sa détermination et à celle de ses adjoints MM. Blotière, Kerneff et Robert Chatelier, directeur intérimaire de l'Union Régionale de la Caisse maladie et Maternité, le 1^{er} octobre 1943 la majorité des vieux travailleurs peuvent recevoir leur allocation à l'échéance prévue. Les retards survenus ne seront pas imputables au service mais à l'éloignement de Nantes d'un certain nombre d'assurés repliés.

Après le 23 septembre, la première difficulté, selon Jean Acis, tient à la dispersion d'un personnel qui passe de 350 employés à 115 employés. Comme pour la caisse départementale le recrutement d'urgence de personnels s'impose. Ce sens du devoir s'accompagne d'une solidarité interne active. Parmi les personnels anciens, les 32 sinistrés partiels et les 13 sinistrés totaux vont bénéficier des secours d'une caisse d'entraide créée en 1940 et tournée jusque là vers l'aide aux prisonniers. Après le choc et le drame, la vie reprend très vite. Comme dans beaucoup d'administrations, les repas sont pris à midi sur place dans le bref laps

de temps imparti. Ils sont servis par le restaurant municipal de la rue Lamoricière.

Servir au jour le jour

Depuis le début de 1943, une augmentation des dépenses de l'ordre de 100 % est constatée sur l'ensemble du département sur certains postes par rapport à 1941. Les raisons invoquées sont nombreuses. L'état de santé déficient d'une population soumise à des privations croissantes n'est sans doute pas sans effet. Outre ces restrictions, les inquiétudes morales multiplient le besoin de soin. L'enchérissement important des produits pharmaceutiques, les remboursements élevés des prestations médicales, le plus grand nombre de risques pris en charge du fait de nouveaux règlements et le paiement de prestations plus élevées en raison de l'augmentation des salaires constituent certainement aussi des causes économiques à cette situation. Les contrôles médicaux révèlent enfin beaucoup d'abus du côté des assurés.

L'occupation allemande et l'administration particulière qu'elle génère pose de plus des problèmes spécifiques. Elle amène l'arrivée dans les services d'un nombre de documents écrits en allemands qui justifient l'utilisation d'un interprète : un accord est conclu par exemple au Mans avec le service d'interprétariat de la préfecture qui facture ses prestations par mémoire mensuel selon le niveau de difficulté des documents.

Au cours du congrès de la fédération nationale des caisses d'assurance sociales en juin 1943¹³⁸, Gabriel Grimaldi, directeur de la caisse interdépartementale de la région parisienne, évoque l'éventualité d'une nouvelle réforme du régime d'assurance maladie. Un de ses objectifs, rappelé par un administrateur, l'abbé Sorel, rassemble l'adhésion. Il souligne, sous les applaudissements unanimes, que « *le maréchal Pétain lui avait dit de clamer partout en son nom que la différence entre les frais réels supportés par les assurés sociaux et les sommes que l'on rembourse légalement était scandaleuse* ». *Ce scandale n'est pas le fait des caisses, précise-t-il aussitôt, mais du corps médical qui relève son tarif d'honoraires chaque fois que les caisses consentent à l'assuré une participation plus large. Il ne prendra fin que lorsqu'on opposera aux médecins un tarif maximum d'honoraires conclut l'abbé Sorel sous les applaudissements. Une autre proposition par contre déclenche les huées. La commission de réforme de l'assurance maladie, propose en effet d'éliminer le petit risque pour permettre une plus substantielle indemnisation du gros risque. L'ensemble des administrateurs et des salariés des caisses s'insurgent. Une telle mesure serait « la faillite des assurances sociales » aux yeux des assurés. Le congrès national se prononce contre cette proposition et souligne que la maladie grave commence presque toujours par une simple consultation ou de petites dépenses.*

À Nantes, le Rapport Pasquet déjà cité, concernant la caisse départementale, souligne aussi l'accroissement des frais de gestion depuis 1942, essentiellement en raison du gonflement du poste personnel.

Années	Effectifs (n. d'agents)	Appointements (francs)
1941	60	855 200
1942	67	1 240 500
1943	80	1 690 100
1944	100	2 953 400

La Libération

Le 12 août, un communiqué est placardé sur tous les murs nantais. « À dater de ce jour et jusqu'au moment où pourront fonctionner des organismes régulièrement constitués les F.F.I. prennent en main l'administration de la cité. »¹³⁹ Violence et pillage sont interdits, tout ce qui était détenu par les autorités d'occupation est réquisitionné, le respect de la propriété est réaffirmé ainsi que l'interdiction de spéculer sur la vente des denrées. Le fonctionnement des services publics est assuré mais pour limiter des débordements, réunion et rassemblements sont limités jusqu'à nouvel ordre...

La liesse pourtant règne sur les ruines. Un nouvel élan, suscité par une dignité retrouvée et le soulagement lié au danger qui s'éloigne, réanime les citoyens et les institutions. Un comité départemental de la résistance s'ins-

talle à la préfecture, chassant le préfet Gaudard qui avait succédé au préfet Bonnefoy. Le 15 août, Michel Debré dit « Jacquier », commissaire de la république de la région d'Angers, apporte à Nantes le salut du gouvernement provisoire. Si l'ordonnance du 10 janvier 1944 maintient en effet le cadre régional de nouveaux hommes arrivent, une nouvelle légitimité s'impose. Le 17 août 1944, le journal la Résistance de l'Ouest est créé avec le personnel de l'ancien Phare de la Loire, dissous, dont les dirigeants sont condamnés. La Charte du travail et ses dispositions sont abrogées. La milice, le Parti populaire français, le Groupe Collaboration sont dissous. Désormais, République française est substituée à État français. La devise Liberté, Égalité, Fraternité est rétablie. À Nantes, la statue d'Ange Guépin, philanthrope nantais, fondue par les allemands, dès le début de l'occupation de la ville, sera la première restaurée, place Delorme.

Des comités départementaux de libération assistent désormais les préfets. À Nantes, Auguste Péneau en devient le président, à ses côtés Clovis Constant. Ce dernier est désigné comme maire d'un conseil municipal totalement renouvelé, le 30 Août 1944. Le temps manque pour évaluer précisément l'action des conseillers qui ont administré la mairie durant l'occupation. Aucun d'entre eux ne sera inquiété. Le souci est fort de tourner la page et de ne pas réactiver les conflits politiques paralysants de 1939. Sont

donc choisis comme conseillers des hommes nouveaux, choisis parmi les résistants de toutes les sensibilités décidés à l'Union pour la reconstruction. Le 14 mai 1945, suite à l'élection qui intervient, Philippot succède comme maire à Clovis Constant, à la tête d'une liste de gauche. Au cours de la séance des 23-30 septembre 1945, Abel Durand entame une longue série de mandats comme président d'un Conseil Général lui aussi remis en fonction.

À Nantes, l'épuration sera légère. A l'image du conseil municipal de Nantes, on change les hommes. Certains, comme René Laval, vont disparaître de la scène sociale et politique sans que l'on sache s'il s'agit d'une retraite bien gagnée ou d'un éloignement discret. On ne s'attarde pas à multiplier les vindictes. L'échiquier des places et des fonctions se recompose et certains serments s'oublent. Les temps d'exception portent les hommes à l'exception, le retour à la normale met en avant l'humain et la triste banalité de certaines de ses aspirations. « On était quelques uns sortis des grandes écoles, dont Libertaire Rutigliano, à avoir fait le serment, idiot, mais on l'avait fait, que jamais on ne tirerait un bénéfice de notre action de résistants... A la Libération les places se sont vendues, la plupart sont allés trouver les autorités pour récolter les fruits de leur mérite affirmé... parfois plus grand dans leur souvenir revu et corrigé que dans la réalité de leurs actes. »¹⁴⁰

Dès la Libération, l'activité syndicale reprend. Les responsables C.G.T. engagent très vite leurs militants dans la lutte contre la spéculation et le marché noir, mais aussi sur des objectifs de reconstruction.

Reconstruire

« En 1945 au moment de la libération, la C.G.T. a fait de gros efforts pour que les travailleurs prennent en main la production, de façon à remettre le pays en état, à reconstruire. Il s'agissait de redonner des possibilités d'existence qui n'existaient plus. On revendiquait à cette époque là des choses qu'on n'avait plus la possibilité d'acquiescer. Il fallait remettre en marche tout ce qui avait été détruit. »¹⁴¹

Une proposition de la C.G.T. de créer nationalement avec la C.F.T.C. une centrale syndicale ouvrière unique ne sera pas suivie. La C.F.T.C. reste soucieuse du maintien du pluralisme. En novembre 1944, aux syndicats chrétiens qui fêtent leurs 25 ans Édouard Moisan, abandonnant ses fonctions de responsable syndical pour celles de député M.R.P., fait état de l'unité qui a prévalu durant les années noires en Loire-Inférieure. Il explique comment sur le plan départemental, pendant des mois il s'était agi non de boudier mais de saboter la Charte du travail.

Ceci fut fait en plein accord avec la C.G.T. et avec le secrétaire général de son Union départementale, M. Peneau, auquel, il rend un vibrant hommage. Pas un syndicaliste chrétien a précisé M. Moisan n'est entré au COSI malgré les offres alléchantes qui leur ont été faites ; de même l'office départemental des Comités sociaux n'a pas eu plus de succès. « *Désormais le syndicalisme chrétien est présent dans tous les organismes officiels. Nous avons semé pour le plus grand bien de la défense ouvrière ; nous nous préparons à cueillir une magnifique moisson.* » Pour ces militants l'engagement dans le champs social reste prioritaire. « *Si la justice sociale n'est pas instaurée, précise André Duhamel l'un de ses responsables historiques, directeur par ailleurs de l'Union départementale mutualiste, nous courons à l'aventure. Elle doit se réaliser pacifiquement.* »¹⁴²

Une réunion de l'association des chefs de familles catholiques se tient au même moment en présence de Mgr Villepelet. Fer de lance de l'action catholique, elle compte 31 sections dans le département. Le Docteur Yves Bureau, président des associations familiales, préside cette association. « *À la suite des événements qui se déroulent, il faut que nous arrivions à l'ordre dans la justice, la vérité et la charité.* » Des aides multiples se mettent en place pour nourrir, loger, aider une population réduite bien souvent à un état de précarité alarmant. Peu après, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945, le Centre

de coordination des activités familiales cesse d'exister, l'union départementale des Associations familiales est constituée, le 8 septembre 1945 à la Maison de la Famille 4, rue d'Argentré. Quatre associations ont procédé par voie d'élection à cet organisme sous la présidence du docteur Bureau : l'association familiale de Nantes, le groupement de défense des familles nombreuses de Nantes et Région, l'association catholique des chefs de famille, l'association des familles nombreuses de Saint-Nazaire. Quatre autres associations y participent, sans droit de vote du fait de leur création récente : Les associations familiales ouvrières, la plus grande famille, la famille rurale, l'association des familles protestantes. Un nouveau président est élu M. Pillet. Pour lui, une politique familiale est indispensable au relèvement du pays. De ces groupements naîtra une action d'aide qui jouera un rôle essentiel à la reconstruction : des comités patates¹⁴³ aux squattages¹⁴⁴ l'urgence des besoins légitime souvent les actions.

Dans ce contexte où le poids des besoins en matière de santé le dispute aux problèmes de réorganisation, les caisses d'Assurances sociales éprouvent de grandes difficultés de trésorerie. La C.G.T. demande à l'État d'apporter à titre exceptionnel une contribution immédiate de 2 milliards de Francs. La maladie favorisée par la malnutrition trouve un terrain favorable chez des assurés dont l'effectif s'accroît. L'aide médicale gratuite connaît un développement sans

précédent. Ses procédures habituelles se heurtant « *souvent à une mauvaise volonté évidente, il a été prévu en accord avec l'ex Fédération des Syndicats médicaux un imprimé spécial remplaçant la carte lettre* »¹⁴⁵.

Après la Libération, dans les caisses l'ambiance est à la fête : « *Tout le monde était heureux, d'autant que l'équipe était plus jeune, beaucoup d'anciens étaient partis au moment des bombardements.* »¹⁴⁶ ... La chape d'angoisse et d'humiliation pesant durant toute l'occupation se lève, les sentiments s'expriment quelquefois inattendus. « *Roland Vauge était quelqu'un de timide, il parlait peu. Le jour du débarquement, nous étions avenue Camus, il est sorti de son bureau tout excité : « ils ont débarqué ! » Je suis restée estomaquée, il m'avait parlé !* »¹⁴⁷

En janvier 1945, il faut songer à quitter l'Externat des enfants nantais qui va retrouver sa vocation d'établissement scolaire. La caisse départementale d'Assurances sociales se réinstalle donc rue de Bréa dans un immeuble encore endommagé. Ce nouveau déménagement est particulièrement pénible. Le personnel quitte le confort de locaux agréables pour un immeuble sans vitres, aux cloisons soufflées. Le quartier tout entier résonne du bruit de travaux très vite entrepris. De plus, à peine restaurés, ces locaux s'avèrent trop étroits... Il faut encore penser à agrandir pour reprendre le projet d'une salle d'attente

destinée aux mamans et aux nourrissons et un autre bâtiment aspectant la rue Cambronne. « *Ne nous en plaignons pas, c'est la rançon du travail effectué par les caisses* », souligne Roland Vauge. Elles ont en effet fait honneur à leur engagement. Trente trois millions ont été versés en 1943 au titre de la maladie contre 21 millions en 1942 et 4 millions au titre de la maternité en 1943 contre 2,7 millions en 1942. Le personnel de la caisse départementale comprend à cette époque 95 employés, non compris le bureau de Pornichet. Son dévouement est resté exemplaire et il n'a jamais baisser les bras aux heures sombres des bombardements, groupé autour de son directeur et de ses collaborateurs. Fidèle à la conscience sociale de sa mission et malgré l'importance du travail qui se poursuit, des agents sont autorisés à mener des actions humanitaires sur leur temps de travail. « *A la caisse, M. Vauge accordait aux salariés qui appartenaient à la Croix-Rouge tous leurs après-midi en maintenant leur salaire pour aller accueillir les déportés et les prisonniers de guerre à la gare... C'est ainsi qu'un jour, en gare de Nantes, j'ai vu arriver, amaigri et fatigué, Gabriel Goudy.* »¹⁴⁸

Alors que le 12 mai 1945 les derniers bruits de guerre s'éteignent avec la reddition des Allemands dans la poche de Saint-Nazaire, un grand plan de Sécurité sociale se discute. Il est issu des projets qui depuis des mois sont débattus au Conseil

national de la résistance et vise à garantir à chaque citoyen, quelle que soit sa situation, le moyen de subvenir à ses besoins et d'échapper à une précarité invalidante. Si, au lendemain de la Libération du pays, la détermination des citoyens est forte et si ces nouveaux droits semblent bien une conquête indissociable de l'abnégation et des souffrances qu'elle a du mobiliser, des doutes s'expriment.

Les Mutualistes par exemple, sont hostiles à la suppression des caisses d'affinités envisagées dans ce plan gouvernemental de sécurité sociale. « *Un projet du gouvernement français s'inspirant du plan anglais d'assurances sociales tend ni plus ni moins à instituer en France un plan de Sécurité sociale avec une caisse unique. Ce plan gouvernemental prévoit l'extension des assurances sociales à tous les salariés, la distribution des soins gratuits à tous les individus. Les accidents du travail, les allocations familiales, le chômage, seraient incorporés dans les assurances sociales. C'est là une menace pour la mutualité française et pour sauver cette institution qui a apporté à des millions de travailleurs de multiples bienfaits les mutualistes veulent être plus unis et plus disciplinés que jamais.* »¹⁴⁹ Très vite toutefois en Loire-Inférieure les mutualistes sauront faire la part de la défense de leurs intérêts particuliers et du caractère nécessaire des évolutions amorcées.

Gaston Tessier, responsable des syndicats chrétiens s'oppose lui aussi à cette réforme. Mais ses incitations à refuser ce plan, ne seront pas suivies par la majorité des syndiqués chrétiens de Loire-Inférieure. « *Gaston Tessier nous avait demandé de ne pas nous inscrire dans ces projets et restait partisan des caisses d'affinité. J'avais été chargé de le rencontrer une fois pour lui dire que les gens de Saint-Nazaire ne suivraient pas ses consignes. Cet homme très posé s'est alors emporté. La raison invoquée était que la sécurité sociale était un organisme d'État.* »¹⁵⁰ À Nantes, Léon Buene et Léger Magimel seront des inspirateurs résolus de cette dissidence.

Le mardi 11 septembre le conseil des ministres approuve le projet Parodi sur la sécurité sociale. En octobre 1945, Pierre Laroque, animateur important de ces réformes arrive à Nantes avec son bâton de pèlerin, pour rencontrer l'ensemble des partenaires qu'elles impliquent. Dans un paysage politique local rénové par les récentes élections législatives¹⁵¹, Pierre Laroque entame durant près d'une semaine un périple qui l'amène à parcourir l'ensemble des réseaux sollicités. Accompagné de Jean Acis, il rencontre Abel Durand au siège de l'Union régionale. Il accorde un long entretien aux représentants du syndicat des médecins de la Loire Inférieure. Il visite l'Union des caisses où se trouve installé le contrôle médical puis la caisse départementale, la caisse le Travail, la société mutualiste Indus-

truelle et Commerciale, l'Union départementale des SSM et la caisse familiale. Il s'entretient longuement avec le Médecin chef de la santé publique au sujet des oeuvres de prévention à créer dans la région dans le cadre des assurances sociales. Il reçoit enfin au siège du service régional, les dirigeants des organisations ouvrières pour échanger sur l'application du plan de Sécurité sociale dans la région de Nantes. Initiateur et partisan ardent de ce plan, cet homme de conviction et de tolérance, sait trouver les mots qu'il faut pour rassurer, convaincre et associer.

Ces organisations dans un premier temps se mobilisent devant l'urgence de la reconstruction à mener. Chez les cégétistes issus du courant révolutionnaire, en lien avec la garantie que semble apporter la présence de ministres communistes au gouvernement du pays, on met en avant la nécessité de retrouver ses manches. « *On n'avait plus rien... il fallait tout mettre à flot et ce qu'il fallait par conséquent c'est travailler* ». Selon eux, l'inertie fréquente des patrons ne doit pas arrêter ce mouvement, « *ils n'en profiteront que si on leur laisse les coudées franches* »¹⁵². Chez les militants plus réformistes de la C.G.T., on se méfie davantage d'un enthousiasme risquant de perpétuer l'aliénation ouvrière : « *Si on travaille, c'est les patrons qui vont en profiter* ». À la C.F.T.C., des accents nouveaux s'expriment chez de jeunes militants comme Gilbert

Declercq, Jean Raulo, Marcel Peyraud. Ils ne tarderont pas à occuper des places essentielles dans les mises en place liées à la protection sociale et impulsent un virage essentiel du mouvement, orientant leur syndicalisme vers la classe ouvrière. Le secrétaire général Gilbert Declercq, à peine élu, n'hésite pas à s'en prendre à un patronat égoïste dont il faut s'émanciper. « *Le sort de la classe ouvrière ne sera vraiment digne que lorsque les syndicalistes participeront à la gestion des entreprises.* » Le moyen de cette émancipation doit être la lutte mais aussi l'excellence. « *Le syndicalisme est en effet devenu reproductif, et les syndicalistes ne doivent pas songer seulement à leurs revendications, mais encore se forger des connaissances générales portant entre autres sur l'économie politique, la législation ouvrière, l'histoire du mouvement ouvrier.* »¹⁵³

La tâche à accomplir est immense. Cette reconstruction se doit d'abord d'être très concrète. Plus de 900 000 m³ de gravats sont à déblayer à Nantes pour cela 150 tombereaux hippomobiles sont réquisitionnés et plus de 2 000 ouvriers sont employés durant plusieurs mois, 700 y oeuvrent encore à la fin de 1945. Six mille huit cent cinquante-quatre réparations provisoires ou définitives sont indispensables pour permettre à la population nantaise de se reloger. En attendant il faut prévoir des logements provisoires et pour

cela édifier des baraquements : plus de 300 logements en bois sont installés et d'autres sont prévus. Leur coût leur fera préférer des maisons en pierre, avec de l'argile pour liaison et de la toile goudronnée pour assurer l'étanchéité, au prix de revient beaucoup plus faible. Il faut enfin remettre en route les entreprises, renflouer les épaves qui encombrant la Loire, ravitailler une population qui a parfois tout perdu. À Saint-Nazaire la situation est encore plus radicale, la ville est détruite à plus de 80 %, vaste ruine désertée par l'essentiel de sa population. L'aide d'urgence, dans un premier temps, mobilise un maximum de citoyens et amènent notables et ouvriers à travailler côte à côte pour répondre aux besoins les plus élémentaires d'une population exsangue. Le passage à l'action sociale qui suivra, réinstallera les clivages, réinterprétant les solutions sociales au filtre des analyses et des intérêts de caste ou de classe.

Au delà de ces bénévoles, si le travail ne manque pas les contreparties en terme de salaire et de protection doivent elles aussi se développer. En ce sens, le plan de Sécurité sociale arrive à point. La notion de salaire différé procurant à chaque citoyen, comme prix de son travail, une garantie de ressources minimales tout au long de sa vie, s'impose. Tous les salariés seront donc à l'avenir immatriculés aux Assurances sociales quels que soient le montant et le mode de leur rémunération. Un

décret en préparation fixe au 1^{er} juillet 1946 la date d'application de cette mesure.

Pour le financer, des cotisations seront calculées en fonction d'un salaire limite de 120 000 francs pour 2000 heures de travail.

Trois ordonnances constitutives

L'ordonnance du 22 février 1945 avait déjà dévolu aux comités d'entreprise la mission d'associer les salariés à certaines tâches de gestion et de leur confier en particulier la responsabilité directe des oeuvres sociales. Le travail et l'entreprise sont au coeur des réformes.

L'ordonnance du 4 octobre 1945¹⁵⁴ institue le régime général de la sécurité sociale. Pierre Laroque s'en voit confier l'organisation et la direction, le 5 octobre 1945¹⁵⁵.

L'ordonnance N° 45-2456 du 19 octobre 1945 portant statut de la Mutualité¹⁵⁶, suit la précédente. Malgré son orientation vers un rôle de complémentarité et de prévoyance sociale, elle est largement inspirée par divers projets antérieurs¹⁵⁷ et ne tarde pas à être très majoritairement acceptée. Une parfaite logique guide de 1939 à 1945 la refonte du statut de la mutualité. L'exposé des motifs de cette nouvelle législation, tout en reconnaissant le rôle historique des mutualistes dans la genèse du projet de Sécurité sociale, souligne leur dégagem-

ment nécessaire d'une structure qui par son caractère obligatoire s'oppose aux principes mêmes de ses institutions¹⁵⁸.

Si la généralisation de la prise en charge des Assurances maladie et vieillesse dans la sécurité sociale rend caduque leur action dans ces domaines, l'ordonnance leur ouvre la voie pour des engagements sociaux nouveaux pour lesquels elle offre liberté et souplesse. Elle élargit les champs d'action des sociétés Mutualistes, devenues désormais, pour reprendre l'affirmation du ministre du Travail, Ambroise Croizat, le cadre normal de tous les engagements en matière d'entraide sociale, en lien avec les comités d'entreprise. Elle accroît leur efficacité par la généralisation de leur réassurance au sein des unions.

Mettre en place la Sécurité Sociale

Le mardi 16 octobre 1945, une réunion se tient à Nantes au siège de l'Union régionale des caisses maladie et maternité de Nantes, au 15 et 17 passage Leroy, pour mettre en place une commission destinée à préparer ces mises en place¹⁵⁹. Les caisses d'affinités existantes y sont représentées ainsi que les organisations ouvrières et patronales, les syndicats des personnels des caisses et les administrations impliquées. Un calendrier des réformes est précisé. Dans la première étape consistant dans la fusion de toutes les caisses existantes, la caisse départementale au plus

fort effectif constitue la caisse pivot où doivent venir se fondre l'ensemble des autres caisses d'affinité. La seconde étape envisagée est la constitution au 1^{er} juillet 1946 d'une caisse primaire de sécurité sociale dont le conseil sera constitué pour les deux tiers par des représentants des travailleurs relevant de la caisse. Ils seront désignés par les organisations Syndicales les plus représentatives, parmi lesquelles doivent figurer des représentants du personnel de la caisse. Ces salariés pour 1/3 d'entre eux au moins doivent être père ou mère de famille. Le tiers restant est composé de représentants désignés par les organismes employeurs les plus représentatifs, des représentants des associations familiales, des personnes connues pour leurs travaux sur les assurances sociales et les accidents du travail. Deux praticiens avec voix délibératives seront aussi adjoints au conseil. La Fédération Nationale des caisses départementales demande pour sa part que les administrateurs en fonction depuis de nombreuses années soient maintenus dans les conseils d'administration des caisses primaires de sécurité sociale au titre de « *personnes connues par le concours donné à l'application de la législation Assurances Sociales* ».

Trois autres étapes sont prévues ultérieurement. Le 1^{er} janvier 1947, accidents du travail et maladies professionnelles doivent être intégrés. Les caisses primaires devront

de plus à cette date assurer par elles-mêmes l'encaissement des cotisations. Sans que la date en soit fixée encore l'intégration des allocations familiales est ensuite prévue. Enfin, l'organisation de la Sécurité Sociale étant destinée à garantir les travailleurs contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou supprimer leur capacité de gain, le risque chômage doit aussi être traité dans ce cadre, même si la question reste à l'étude¹⁶⁰.

Ce rapide rappel de la portée initiale de ce projet donne tout leur sens aux propos de l'architecte de cette réforme, Pierre Laroque.

« La Sécurité Sociale apparaît ainsi comme un élément dans une politique d'ensemble beaucoup plus vaste, englobant : la garantie à tous de la possibilité de trouver un emploi rémunérateur, donc le plein emploi et l'élimination du chômage ; une rémunération assurant à chacun des moyens de vivre et de faire vivre sa famille dans des conditions décentes ; la sécurité de l'emploi, donc des garanties contre l'arbitraire patronal dans les embauchages et les licenciements ; une organisation médicale permettant de conserver à chacun intégrité physique et intellectuelle par des soins appropriés, et, plus encore, par la prévention de la maladie et de l'invalidité, notamment par l'hygiène et la sécurité du travail ; enfin dans le cas où un travailleur ou sa famille se trouve privé en tout ou en partie du gain provenant du travail, par le

chômage, la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, ou voit son niveau de vie diminué par la présence de jeunes enfants au foyer, l'attribution d'un revenu de substitution ou de complément. »

L'esprit de révolution qui anime les fondateurs n'exclut pas une évaluation lucide de l'ampleur de la tâche engagée. « *Deux ordres de dangers doivent être évités. Le premier est le risque de détruire ou au moins décourager chez les individus l'esprit d'initiative et d'entreprise. Il faut éviter de développer chez les travailleurs la tendance à un optimisme égoïste, à courte vue, la tendance à se laisser vivre. La Sécurité Sociale doit être conçue de manière qu'en débarrassant le travailleur des soucis du lendemain, elle lui permette de développer pleinement sa personnalité, de s'affirmer, de se dépasser soi-même, de s'élever intellectuellement et socialement. Ceux qui auront la charge de l'application des systèmes français de la Sécurité Sociale devront s'orienter non dans le sens de la paresse et de la stagnation, mais de la vigueur et de la jeunesse.*

Un deuxième danger réside dans le risque de la bureaucratiation. Il faut éviter de voir s'édifier une administration énorme, au personnel bureaucratique et paperassier. L'administration des organismes de Sécurité Sociale doit être faite d'institutions vivantes, se renouvelant par création continue, par l'effort des intéressés eux-mêmes et de leurs représentants en assurant

directement la gestion. La tradition française dans le domaine de la Sécurité Sociale est celle d'un effort désintéressé et généreux d'assistance mutuelle, c'est la tradition de la mutualité, du syndicalisme, celle du vieux socialisme français, celle de la fraternité. Il incombe aux collaborateurs de la Sécurité Sociale de faire l'éducation des travailleurs pour bien leur faire prendre conscience des responsabilités qui leur incombent dans les institutions qui sont les leurs et d'orienter constamment l'activité de ces institutions dans un esprit de générosité, un esprit de désintéressement sans lequel aucun effort social ne peut atteindre sa pleine efficacité.

Il faut pour cela des organismes proches des hommes, de dimension limitée pour que chacun les connaisse et s'en sente effectivement responsable. C'est cela aussi la démocratie sociale. »¹⁶¹

La mise en route de la première étape, celle de la fusion des caisses, implique un bilan. Pour la caisse départementale érigée en caisse pivot, en 15 années d'Assurances sociales ce sont, en 1945, 49 millions de prestations qui ont été versées. Ils consistent en 22 millions d'indemnités journalières, en 22 millions pour les soins, et en 5 millions de frais de maternité. Selon Roland Vauge, au plan national, deux grandes périodes doivent être distinguées pour bien comprendre cette évolution moderne des Assurances sociales. Entre 1930-1940, 41 milliards ont été encaissés et 19 dépensés.

Entre 1941-1944, 33 milliards rentrent dans les caisses et 39 milliards sont versés. Dans cette dernière période, 10 milliards de dépenses sont liées à la prise en charge des vieux travailleurs non-assurés sociaux : la protection sociale se doit d'intégrer, pour éviter les déficits de gestion, un financement des charges nouvelles qu'elle se donne ! A la fin de 1944, malgré le déficit de la caisse générale, les assurances sociales présentent un excédent de 20 milliards, détenus principalement par les caisses de capitalisation comme réserve mathématique des rentes et des capitaux. Le déficit constaté « *du fait de la mise en application de la retraite des vieux travailleurs, doit se résorber dans les années à venir. En effet depuis le 1^{er} janvier 1945, la cotisation aux Assurances sociales est portée à 12 % en même temps qu'est instituée une contribution spéciale de 4 % pour le financement des retraites* ». Les dépenses administratives, rappelle Roland Vauge, devançant une fois encore les habituelles critiques qui après les assurances sociales poursuivent la sécurité sociale, ne sont pas une charge pour l'État. « *Les caisses, organismes privés et autonomes, font face à leurs dépenses par un prélèvement sur les cotisations. Pour les services régionaux et centraux du ministère (confiés à des fonctionnaires) ils donnent lieu à un reversement à l'État par un prélèvement sur la masse des cotisations.* »¹⁶²

En juin 1946 tout est prêt en Loire Inférieure pour l'application de la Sécurité sociale. Deux caisses primaires sont prévues, l'une pour la région nazairienne et l'autre pour le restant du département. Au 1^{er} juillet 1946, les caisses primaires de sécurité sociale de Nantes et de Saint-Nazaire absorbent les organismes existants et regroupent plus de 150 000 affiliés.

La caisse de Nantes comprend 36 membres, qui vont aussitôt élire un bureau :

Président : Auguste Péneau.

Vice-présidents :

Ricou et Lesquibe.

Secrétaire : Gaston Jacquet

Secrétaire-adjoint : Ramier.

Trésorier : Alexandre Bazin.

Ces administrateurs sont choisis pour les deux tiers parmi les représentants des travailleurs et pour l'autre tiers parmi les représentants des organismes familiaux, patronaux et du personnel... Le siège est rue de Bréa.

Pour les assurés, dans un premier temps, les démarches s'effectuent aux mêmes lieux : sauf en ce qui concerne la caisse Le Travail dont les anciens affiliés se rendent désormais, deux portes à côté, à l'emplacement de l'ancienne caisse mutualiste, rue Désiré Colombe. Les lieux de paiements seront répartis par la suite par secteurs résidentiels après transferts des dossiers et des personnels. A l'échelon supérieur existe une Caisse Régionale de Sécurité Sociale, organisme privé ayant son siège à l'ancienne caisse de l'Union

régionale, passage Leroy. La direction régionale rue de la Brasserie continue son travail de contrôle mais se voit déchargée des immatriculations, des cotisations et des accidents du travail qui entrent, après le 1^{er} juillet, dans les attributions des caisses primaires. Une nouvelle répartition du personnel auxiliaire doit être effectuée. Avant toute nouvelle embauche, le réemploi de l'ensemble des personnels des caisses précédentes ou des organismes assurant les accidents du travail, est prioritaire et doit être réparti dans les nouvelles structures qui s'ins-

tallent. Si pour les personnels subalternes cette répartition reste très mathématique, pour les postes de responsabilité la négociation est parfois chaude. « *Le regroupement des personnels venant des différentes caisses a été effectué, tout comme celui du matériel, des dossiers, des agents des assurances qui assuraient les accidents de travail. Tout le monde a été repris. Il y a eu une commission de reclassement, présidée par le directeur du travail de l'époque. Il y a eu un peu de donnant, donnant : un C.F.T.C. contre un C.G.T.. Quand il*

a fallu nommer des responsables : on s'est retrouvé avec beaucoup plus de cadres qu'on avait besoin. On a traîné cela durant quelques années. »¹⁶³

Les correspondants locaux des Assurances sociales poursuivent pour leur part leur action auprès des habitants pour le compte de la Sécurité sociale. Le 1^{er} juillet 1946, les caisses d'affinité des Assurances sociales sont dissoutes, la caisse primaire de Sécurité Sociale de Nantes commence à fonctionner.

Jean-Luc Souchet

137. Mme JARS, 18 novembre 1998.

138. Le Journal de la Sarthe, 6 juin 1943.

139. La Résistance de l'Ouest, 13 août 1944.

140. ROGER GANNE, 22 janvier 1999.

141. GASTON JACQUET, 17 novembre 1994.

142. La Résistance de l'Ouest, 20 novembre 1944.

143. Petits groupes souvent liés au syndicat chrétien ou aux associations familiales, redistribuant dans les quartiers urbains des denrées récoltées chez les agriculteurs du département.

144. Action de relogement coordonnées par les associations familiales, associant premiers syndicats du logement et certains notables. En une nuit, les portes de logements libres étaient forcées et des populations sans abri, dans le plus grand secret y étaient installées de force.

145. ADLA, 2W5.

146. ÉLIANE GUIGNEUX, 10 novembre 1998.

147. YVONNE JAVEL, 2 décembre 1998.

148. YVONNE JAVEL, 2 décembre 1998.

149. M. DUHAMEL, directeur de l'UD, la Résistance de l'Ouest, 11 juin 1945.

150. PIERRE FROMY entretien du 15 Juin 1995.

151. Audibert, de Sesmaisons et Félix (U.N.R.), Moisan (M.R.P.), Morice (Rad.Soc.) ;

Constant et Guitton (S.F.I.O.) ; Gouge (P.C.)

152. GASTON JACQUET, 17 novembre 1994.

153. Compte-rendu de l'A.G. de l'U.D. C.F.T.C., La Résistance de l'Ouest, 29 octobre 1945.

154. Ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale (Accidents du travail, Allocations familiales et Assurances sociales), p. 6280 (rectificatif p. 7350).

155. Décret n° 45-2780 du 5 novembre 1945 instituant une direction générale de la Sécurité sociale et du service du contrôle général de la Sécurité sociale, J.O. 1945 p. 7526.

156. J.O. 1945, p. 6731, (rectificatif p. 7069 et 7206).

157. C.A.C. de Fontainebleau, DSS 3618, liasse 2, chemise II.

158. CAC de Fontainebleau, DSS 3618, liasse 2, chemise II, sous-chemise 9.

159. ADLA, 032W112.

160. L'assurance de ce risque attendra le 31 décembre 1958 pour être prise en compte.

161. PIERRE LAROQUE, Au service de l'homme et du Droit, souvenirs et réflexions, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité Sociale, 1993, pages 197 à 199.

162. La Résistance de l'Ouest, 15 février 1946.

163. PIERRE FROMY, 6 juin 1995.

32 HEURES : TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS

La réduction du temps de travail est un des objectifs constants de la CGT depuis sa création.



1919



1933

Elle l'envisage sous plusieurs formes : sur la durée d'une vie par un avancement de l'âge du départ en retraite, sur l'année avec l'obtention puis l'allongement des congés payés, sur la durée journalière de travail avec, notamment, cette action d'envergure le 1^{er} Mai 1906 pour la journée de huit heures obtenue en 1919, ou par la diminution de la durée hebdomadaire de travail.

Il en a fallu des luttes pour que la semaine de travail de 70 heures obtenue en 1848 soit légalisée à 35 heures cent cinquante ans plus tard.

La progression ne fut pas linéaire. Le patronat a souvent su reprendre tout ou partie de ce qu'il avait dû concéder, mais les faits sont là, en un siècle et demi, la semaine légale de travail a été divisée par deux, apportant un incontestable mieux-être aux salariés.

1997 : Objectif : 32 heures

C'est la revendication prioritaire que la CFDT entend défendre à l'occasion du 1^{er} Mai 1997 « qui commémore des luttes pour réduire le temps de travail ».

Ses objectifs sont clairs, sans ambiguïté, publiés dans la presse locale, fin avril :

Réduire massivement le temps de travail, avec les 32 heures comme référence commune, c'est une nécessité, c'est une urgence, c'est un espoir, c'est une nécessité sans laquelle le chômage ne diminuera pas.

L'Union départementale CFDT Loire Atlantique, avec le soutien de sa confédération, prépare donc un 1^{er} Mai « fidèle à la tradition mais dans des conditions différentes du simple défilé. C'est un peu le mariage de la tradition et de l'évolution » répond Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT à un journaliste de L'Éclair venu l'interroger, à Ancenis.

Les rendez-vous revendicatifs et festifs se succèdent, pendant 32 heures, à Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant, Clisson, Ancenis et Machecoul. Ils visent à populariser le principe des 32 heures de travail pour tous comme remède au chômage.

Vingt ans plus tard, le chômage n'a cessé de progresser, les 35 heures sont contestées par le patronat. Un projet de révision du code du travail remet en cause les droits fondamentaux des salariés, et entend substituer la durée normale du temps de travail à sa durée légale, marquant ainsi le recul des règles fixées par la loi au profit des accords d'entreprises.

Que devient, dans ce contexte, l'ancienne revendication prioritaire de la CFDT 44 ?

Travailler moins pour travailler mieux et travailler tous !



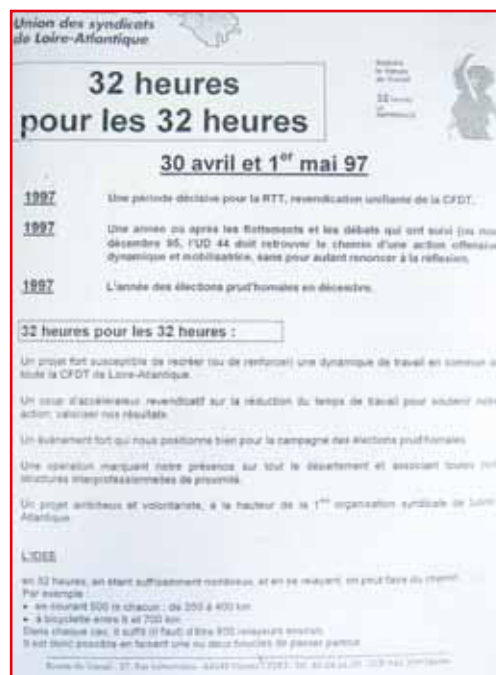
1982

Aujourd'hui, alors que les 35 heures constituent, selon le patronat, le plus lourd handicap au développement économique, c'est la CGT qui lance une campagne pour la réduction à 32 heures de la durée hebdomadaire de travail.

Pourquoi? Depuis 40 ans la courbe du chômage progresse malgré le cumul des différentes aides accordées sous différentes formes aux entreprises contribuant à diminuer les ressources de la protection sociale.

Les seules réductions du temps de travail résultent de l'utilisation souvent contrainte du temps partiel. D'autre part, les analystes évaluent à environ 350 000 le nombre d'emplois créés par le passage aux 35 heures.

De plus, si l'on tient compte du nécessaire progrès social à



attendre des nouvelles avancées technologiques, une nouvelle réduction du temps de travail s'impose.

Elle ne peut se réaliser que dans un cadre législatif.

Il faut donc expliquer, convaincre, mobiliser, rassembler.

C'est ce à quoi s'emploie la CGT.

Michel Tacet



2000

L'HOSTILITÉ PATRONALE AU DROIT DU TRAVAIL

Ainsi donc le code du Travail serait trop volumineux, illisible et incompréhensible. Son poids tétaniserait les chefs d'entreprise. La concurrence internationale, la libération débridée des marchés exigeraient toujours moins de contraintes et plus de flexibilité. Ces discours nous les connaissons bien – le monde change, nous devons donc changer – sont repris en boucle et en refrains par les chroniqueurs bien informés. Mais cela est-il si nouveau ? Depuis les premières lois sociales, le patronat ne cesse de s'opposer au progrès. Aujourd'hui, il applaudit aux dispositions les plus régressives du projet de loi sur le travail. Voici un florilège, de la rhétorique anti sociale¹ !

1898 - À propos de la vieille revendication ouvrière sur la journée de huit heures et les fameux trois huit (de travail, de repos et loisirs et de sommeil), le Journal d'Elbeuf peut écrire : « Quel besoin la loi a-t-elle de venir fourrer son nez pointu et biscornu dans les heures de sommeil ? C'est une théorie de la pire espèce, nuisible aux ouvriers, parce que des meneurs fainéants et débauchés l'auront fait admettre, vous serez en droit d'empêcher un ouvrier de travailler plus de huit heures ! Ce serait pour la classe ouvrière le commencement d'une misère épouvantable. »

1899 - Au Creusot, s'ouvre en mai 1899 un long conflit. En jeu, les salaires, le surmenage mais aussi la reconnaissance du fait syndical. Pour la première fois, une médiation précéda l'élection de délégués ouvriers. Gaston Japy, qui se fera plus tard (1906) le théoricien du syndicalisme jaune, regrette les termes de la sentence arbitrale et reproche à Eugène Scheiner son « insigne faiblesse ! ».

1901 - L'oeuvre sociale de la Ille République est médiocre. Pourtant le patronat regimbe, n'y voyant que concessions à la démagogie : « Toutes les fois qu'une question a pu être traitée directement entre le patron et l'ouvrier, l'entente a été généralement facile. Il n'en a pas été de même quand sont intervenus des tiers n'ayant d'autre but que de produire leur personnalité, de se créer par leur intervention des titres à un mandat politique, et de se faire ainsi un marche-pied pour leur ambition » (14 janvier 1901).

1924 - En janvier, le président du consortium textile de Roubaix-Tourcoing, Eugène Mathon, dépose auprès du pape Pie XI une plainte contre les syndicats chrétiens du Nord qui sera élargie quelques semaines plus tard à la confédération chrétienne toute entière ! Les maîtres du textile accusent la CFTC d'avoir eu l'audace de réclamer les allocations familiales !

¹ Nous remercions Pierre Largesse pour son aimable collaboration.

1925 - Au congrès de Paris, la CGT revendique les vacances ouvrières « pour la santé physique et morale des travailleurs de toutes les professions ». Les patrons ne l'entendent pas ainsi. Les Chambres de commerce, suivant celle de Douai (1930), considèrent que « les conditions de l'ouvrier dans l'industrie sont actuellement parfaitement salubres et ne nécessitent aucunement la période de détente nerveuse appelée congé, qui est nécessaire aux cadres et aux employés et demandent que la proposition de loi soit rejetée par le Parlement ».

1940 - Les conquêtes sociales du Front populaire sont une triste période pour le patronat. Mais, celui-ci tient rapidement sa revanche. Vichy est une divine surprise ! Philippe Pétain affirme qu'avec le Front populaire « l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort ».

1967 - Le CNPF a inspiré les ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale. Elles comblent ses attentes en proposant un réaménagement

de ses structures et une modification de son financement. Depuis son offensive à l'encontre de la Sécurité ne cesse de s'amplifier. En 1977, elle est qualifiée « de machine anonyme, irresponsable et sacrée. »

1982 - Les années 1980 seront pour le patronat celles du combat en faveur de la flexibilité. En 1982, toujours au meeting de Villepinte, une violente charge est engagée contre la réglementation du temps partiel et contre les seuils sociaux. En matière d'organisation du travail, il préconise le « libre-choix » pour le travail à temps partiel ou non durant le week-end, la nuit... Il propose de remplacer la notion « de travail à temps plein » par celle du « travail rémunéré ».

1999 - Le 16 décembre 1999, l'Assemblée nationale adopte le second projet de loi sur les 35 heures. Celui-ci étend cette durée légale hebdomadaire à toutes les entreprises de plus de vingt salariés. Le Medef est vent debout contre cette réforme. Un meeting réunissant 25 000 patrons est organisé à Paris. Devant son public, Ernest-Antoine Seillière assène « la loi est

ringarde, elle est partisane, elle est archaïque, elle est antiéconomique et elle sera véritablement antisociale. »

2007 - Dans un article publié dans la revue Challenge titré « Adieu 1945, rattachons notre pays au monde ! » Denis Kessler, président directeur général du groupe d'assurance Scor, donne une cohérence idéologique aux réformes disparates mise en oeuvre par le gouvernement Fillon, il s'agit aujourd'hui « de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

2011 - Laurence Parisot, présidente du Medef, ose des comparaisons bien abusives : « La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? ».

Montreuil, le 11 avril 2016

**Retrouvez-nous sur notre stand
à la fête des retraités,
le 15 septembre 2016 à la Bégraisière**

Parc de la BEGRAISIERE | SAINT-HERBLAIN

LA CGT EN FÊTE

organisée par les retraités CGT de Loire-Atlantique

**JEUDI 15
SEPTEMBRE
2016**

OUVERTURE à 10 h

Débat 14 h

Animation stands

SOLDAT LOUIS



Randonnée pédestre

Inscription à partir de 9 h
départ 9 h 30



à partir de 17h - BAL avec

Franck GERGAUD

RESTAURANTS
au prix unique de

13€00

+ restauration rapide



AVRIL 2016 - Imp. CGT 44



Union Syndicale des Retraités CGT
de Loire-Atlantique

1, place de la Gare de l'État
44276 NANTES cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 60

4, rue Marceau
44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. : 02 40 22 23 21



**1 BON DE
SOUSCRIPTION**

12€

donne droit à 1 entrée,
à retirer à l'USR

USR 44 | CGT
Parc de la BEGRAISIERE | SAINT-HERBLAIN

LA CGT EN FÊTE
organisée par les retraités CGT de Loire-Atlantique

Randonnée pédestre à 9 h Ouverture à 9 h 30 - Animation stands

SOLDAT LOUIS **Jeudi 15
Septembre
2016**

À 15 h 30

17 h : bal avec
Franck GERGAUD

BON DE SOUSCRIPTION 12€
donnant droit à 1 entrée

BARS - RESTAURANTS - JEUX - EXPOSITIONS - DÉBATS

NOM : Prénom :

Section :